

## LES STAGES DANS LA FILIÈRE « OPTION MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT »

### OBJECTIF et ACTIVITES

Permettre à l'étudiant qui se destine à l'enseignement de découvrir les métiers de l'enseignement avec leur contexte professionnel associé dans le cadre de l'option professionnelle choisi par lui, et plus précisément :

- Découvrir les principales structures liées au système éducatif.
- Repérer les acteurs de la communauté éducative et leurs rôles respectifs.
- Recueillir des informations sur un thème lié à la place de l'établissement dans le système éducatif.
- Pratiquer des activités d'assistantat permettant au stagiaire d'être en situation d'observation au milieu d'un groupe d'élèves (exemples : préparation de travaux manuels en maternelle, accompagnement de sorties...).
- Eventuellement, prise en charge, sous la responsabilité de l'enseignant, d'une activité ponctuelle d'ordre plus pédagogique.

### CONVENTION

Une convention de stage, entre l'ISM - UCO, établit les responsabilités des deux parties et les règles administratives de fonctionnement et spécifie les objectifs pédagogiques du stage et les missions confiées aux stagiaires. La convention est établie après validation du lieu de stage par le directeur de l'ISM.

Les établissements concernés peuvent être une école primaire, maternelle, collège, classes d'adaptation, enseignement spécialisé, autres structures.

### CALENDRIER

Le stage s'effectue dans le cadre d'un stage perlé, le vendredi pour les étudiant en 1<sup>ère</sup> année et le vendredi après-midi et samedi matin, pour les étudiants en 2<sup>ème</sup> année. Des aménagements sont possibles en fonction de la disponibilité de l'étudiant et des souhaits de l'établissement.

Le stage perlé peut aussi être augmenté, avec l'accord de l'étudiant et de la structure d'accueil, de 2 semaines de stage continu, du lundi 6 au samedi 11 mars. Dans tous les cas, la durée du stage est de 10 journées au minimum et de 20 jours au maximum.

### MODALITES DE SUIVI DU CENTRE

- En cas de difficultés rencontrées par le stagiaire, celui-ci en informe au plus tôt le coordinateur de la formation ou la direction de l'ISM.
- Un rapport d'activité d'une page maximum sera envoyée par le stagiaire, par e-mail au milieu du stage à l'adresse suivante : [c.mezange@ism-laval.net](mailto:c.mezange@ism-laval.net) .
- Si nécessaire un formateur de l'ISM prend contact avec le maître de stage

### EVALUATION

- Une grille d'évaluation sera à remplir par le maître de stage à la fin du stage.
- Un dossier fait l'objet d'une soutenance orale permettant d'évaluer la compréhension de l'étudiant de l'environnement professionnel qu'il a découvert. Le dossier est remis à l'ISM et à l'établissement s'il le souhaite au plus tard le 21 avril 2006.